

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
4 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix septembre à 18h30
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, également convoqué,
s'est réuni dans la salle communale en séance publique
ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance
10 Septembre 2024

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémie
Roseau, Marinette Lebon, Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout,
Catherine Letellier, Corentin Riou, Laurent Weinreich Eric
Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Delphine Besson,
Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric
Huet, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29
Présents : 21
Pouvoir : 5

Excusés : Michel Lepaisant, Véronique Gicquel-Auzannet,
Emmanuelle Isabelle, Murielle Knoll, Béatrice Gautier

Votants : 26

Absents : Delphine Bachelot, Julie Morin, Thierry L'huillier,

Date d'affichage

Pouvoirs :

Michel Lepaisant a donné pouvoir à Christian Asse
Véronique Gicquel-Auzannet a donné pouvoir à Yves Deshayes
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Corentin Riou
Murielle Knoll a donné pouvoir à Marinette Lebon
Béatrice Gautier a donné pouvoir à Jérémie Roseau

Corentin RIOU est désigné secrétaire de séance.

DEL2024_09_02

ADHESION DE LA COMMUNE DE BLAINVILLE-SUR-ORNE AU SDEC ENERGIE

Vu l'article 5.1 des statuts du SDEC ENERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu la délibération de la commune de Blainville-sur-Orne en date du 13 Mai 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ENERGIE pour le transfert de sa compétence « éclairage public »,

Vu la délibération du comité syndical du SDEC ENERGIE en date du 20 Juin 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence,

Considérant que, par délibération en date du 13 Mai 2024, la Commune de Blainville-sur-Orne a émis le souhait d'être adhérente du SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « éclairage public », à compter du 1^{er} janvier 2025.

Considérant que lors de son assemblée du 20 Juin 2024, le comité syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adhésion de la Commune de Blainville-sur-Orne, à compter du 1^{er} janvier 2025, sous réserve de la publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion avant cette date.

Considérant que conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- L'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;
- Les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable,
- La décision d'adhésion est prise par le représentant de l'Etat dans le département

Considérant que, conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidente du SDEC ENERGIE, par courrier en date du 27 août 2024, a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ENERGIE

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,



Corentin RIOU

Le Maire

Yves DESHAYES

